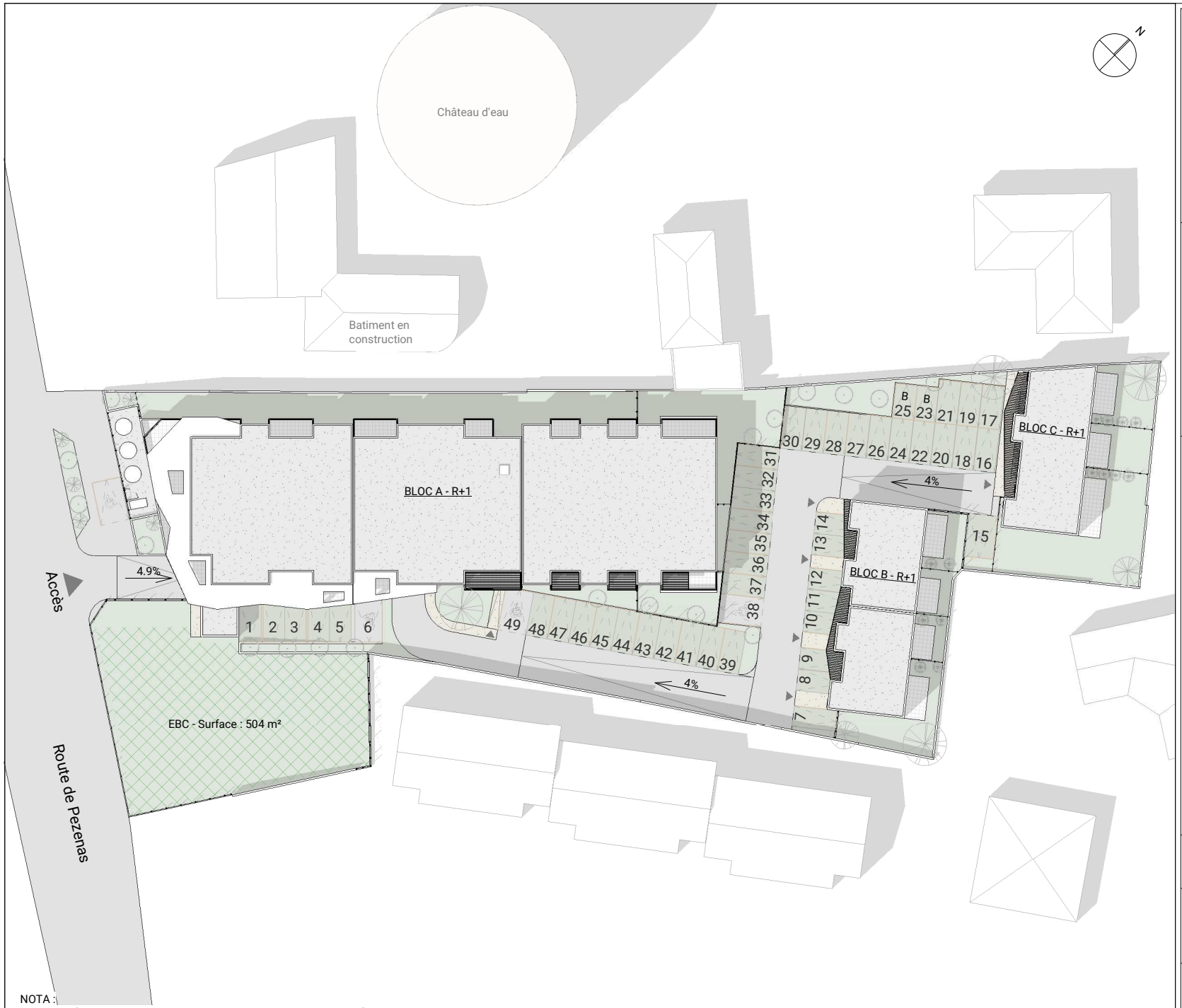

NOTA :
- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, convecteurs, emplacements des équipements électriques, ainsi que la hauteur sous plafond des seuils et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Le mobilier ainsi que l'emplacement des éléments de cuisine et de la salle de bain sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels.

L'ARCHIPEL

Plan Masse

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

PLUS ARCHITECTES
KLEST PANGO & LEO LE FEVRE

CORIM
PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

02/07/2025	Indice : **D**